

Explication des codes de combinaison relatifs à la langue parlée à la maison, respectivement au travail, à l'école

Valables pour les noms du champ de l'enregistrement-personne : P_HSPR
P_BSPR

Commentaires

Langue régionale : on considère les variantes linguistiques littéraires et dialectales parlées comme des langues régionales dans la mesure où elles sont dominantes dans une région.

Langue nationale : les quatre langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

Autre langue : ni une langue nationale, ni l'anglais.

Langue régionale sur la première position

- 1 = Aucune langue régionale
- 2 = Seulement dialecte
- 3 = Seulement langue littéraire
- 4 = Dialecte et langue littéraire
- 3 et 4 sont supprimés dans la région linguistique romanche

Autre langue nationale sur la deuxième position

- 0 = Aucune autre langue nationale
- 1 = Une autre langue nationale seulement comme dialecte
- 2 = Une autre langue nationale seulement comme langue littéraire
- 3 = Une autre langue nationale aussi bien comme dialecte que comme langue littéraire
- 4 = Deux autres langues nationales comme dialecte et/ou comme langue littéraire
- 5 = Trois autres langues nationales comme dialecte et/ou comme langue littéraire

Autres langues sur la troisième position

- 0 = Aucune autre langue
- 1 = Anglais comme autre langue
- 2 = Une autre langue (excepté l'anglais) comme autre langue
- 3 = Anglais et une autre langue comme autres langues

Exemples :

Code 221 en Suisse romande=Patois romand, allemand, italien ou romanche et anglais
en Suisse allemande=Suisse allemand, français, italien ou romanche et anglais

Code 323 en Suisse romande=Français, allemand, italien ou romanche et une autre langue étrangère
en Suisse allemande=Allemand, français, italien ou romanche et une autre langue étrangère

Code 342 en Suisse romande=Français, allemand/italien ou allemand/romanche ou italien/romanche et anglais
en Suisse allemande=Allemand, français/italien ou français/romanche ou italien/romanche et anglais